



Association Anti Contournement Autoroutier de Chambéry
478-499 rue Auguste Renoir
73290 La Motte Servolex

contact@anticac73.org

Samedi 28 Janvier 2006,

Contribution au débat sur le projet de contournement routier de Nice

Monsieur le Président,

La France dispose aujourd'hui du premier réseau européen d'autoroutes concédées.

Par contre, nous sommes aujourd'hui sous-équipés en réseaux de transports en commun attractifs (TER, tramway, voie de bus en site propre, parking relais) et une grande partie du réseau de chemin de fer date du 19^e siècle,

En France, au cours de l'année 2005, le taux de fréquentation des transports alternatifs a été au-delà des espérances des collectivités qui ont su investir (TER et tramway à Nantes par exemple, Vélo'v à Lyon, etc...).

Idem pour la Suisse qui transporte 70% des marchandises par le rail à l'inverse de la France.

Le coût du contournement routier de Nice est réellement pharaonique au regard de la distance (plus de 2 milliards d'euros pour 20 Km).

Pour arriver à l'amortir, il sera impératif qu'il n'y ait pas de report de la route vers le rail, et ceci pendant au moins 50 ans !

Les budgets doivent être donc affectés prioritairement aux projets de développement durable.

Pour tout cela, nous pensons que le projet de contournement de Nice ne contribuera qu'à favoriser la politique du "tout routier" à l'inverse des discours entendus.

Une vraie politique des transports responsables en PACA se doit de réaliser le report modal par :

- le méroutage pour le transport des marchandises vers Gênes et le sud de l'Italie
- le ferroutage vers le nord de l'Italie (lignes nouvelles : Perpignan-Figueras et Lyon-Turin Fret).

Une vraie politique des transports doit aussi faire payer les vrais coûts au transport routier (sans introduire de distorsion de concurrence entre le pavillon français et étranger) comme cela se fait en Suisse (RPLP), en Allemagne (MAUT) ou en Alsace (amendement Bur de décembre 2005).

C'est l'enjeu d'aujourd'hui pour garder l'attractivité de notre territoire.